

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 JANVIER 2022

Délibération : **2022-01- 4**
OBJET : **ANNULE ET REMPLACE – ECHANGE FONCIER
RUE DE LA FROSNIERE RUE DE LA GAGNERIE**
Nomenclature : **3.5.2**

En exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 9

Absents : 0

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : /

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Claude RINCE donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Benjamin VACHET donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Augustin MOULINAS donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAudeau donne pouvoir à Mickaël MENDES, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Valérie ROBERT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Rapporteur : Jean-Marc COLOMBAT

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 à L2111-3 et L2111-14 ;

Considérant la délibération 2021-06-196 en date du 7 juin 2021 constatant la non-affectation de la parcelle ZZ n°258 au domaine public et déclassant ladite parcelle du domaine public ;

Considérant la délibération 2021-09-218 en date du 27 septembre 2021 ayant une erreur de superficie,

Considérant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et notamment l'emplacement réservé K34,

Considérant les présentations faites en commission aménagement le 18 mai 2021, le 16 septembre 2021 et le 11 janvier 2022.

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre d'un bornage, il a été constaté qu'une partie du domaine public communal est intégrée par sa configuration et son usage à une parcelle privée. Afin de faire correspondre les limites cadastrales à la situation réelle du terrain, il est envisagé de réaliser un échange foncier avec l'indivision MINIER.

Il est donc proposé de régulariser grâce à un échange foncier sans soulte :

- Partie à céder à la commune (rue de la Gagnerie) par l'indivision MINIER :
Parcelles ZZ n°262 (114 m²), n°261 (24 m²), n°260 (13 m²)
- Partie communale à céder à l'indivision MINIER :
Parcelle ZZ n°266 : 19 m² (rue de la Gagnerie)
Domaine public - parcelle ZZ n°258 : 26 m² (rue de la Frosnière)

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'AUTORISER l'échange foncier sans soulte avec l'indivision MINIER soit les parcelles ZZ n°262 pour une superficie de 114 m², n°261 pour une superficie de 24 m², n°260 pour une superficie de 13 m² contre une partie de la parcelle ZZ n°266 pour une superficie de 19 m² et n°258 pour une superficie de 26 m².**

- **D'AUTORISER M. Le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et signer tous documents relatifs à cette acquisition.**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 31 janvier 2022
Alain ROYER, Maire

